

Passage aux analyses systématiques au 1er janvier 2025

Les principes du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire font l'objet d'un accord signé entre les collèges de l'interprofession. Producteurs, Coopératives et Industriels laitiers œuvrent pour préserver et améliorer la qualité du lait et des produits laitiers au plan national, et également au niveau régional.

L'accord national du 16 février 2022 harmonise les modalités de détermination des critères analysés et fixe les fréquences minimales d'analyses. Son extension par arrêté ministériel du 11 mai 2022 du ministère de l'agriculture rend son application obligatoire sur tout le territoire national.

Les nouvelles dispositions portent notamment sur les fréquences minimales d'analyses. Plusieurs critères sont maintenant analysés à chaque livraison de lait, ce qui était déjà le cas dans certaines exploitations avant la mise en application de l'accord. Pour le bassin Ouest, l'application des analyses systématiques interviendra à partir du 1er janvier 2025.

Votre interprofession laitière régionale (CILOUEST) a établi l'application au niveau local des évolutions liées aux fréquences d'analyses et aux règles de reclassement. Vous trouverez au recto de cette note les évolutions liées aux fréquences d'analyses.

Le CILOUEST vous accompagne :

■ DÉCROUYREZ UNE COMMUNICATION INÉDITE SUR LA QUALITÉ DU LAIT :



Le Podcast qui s'écoute comme du petit lait !

Découvrez notre série POD'LAIT, 8 podcasts sur la qualité du lait, proposée par CILOUEST pour mieux connaître le lait et ses qualités.

L'occasion de découvrir, avec nos experts de la filière lait Ouest, le lait et la diversité des produits laitiers (yaourts, fromages, ...).

Un beau programme en perspective pour mieux comprendre les coulisses de la qualité du lait.

■ TESTEZ VOS PRATIQUES SUR L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE :



À vos vaches, prêts ? Testez !

Venez tester vos pratiques sur OSA

J'accède à l'outil

En partenariat avec

OSA

CILOUEST

AN

■ CONSULTEZ VOS RÉSULTATS AVEC INFOLABO :



UN OUTIL AU SERVICE DES PRODUCTEURS ET DES LAITERIES



Infolabo permet aux producteurs et laiteries d'accéder rapidement et facilement à leurs résultats d'analyses en se connectant sur :

- www.infolabo.com
- En étant abonnés à la réception de mails et de sms
- L'appli mobile et en activant la réception des notifications

Créé par le CNIEL en 2006 et personnalisé par laboratoire, Infolabo est utilisé par la majorité des producteurs et des laiteries.

Pour en bénéficier, il vous suffit de contacter votre laboratoire interprofessionnel

Les services Infolabo, mails, sms et appli mobile sont consultés au quotidien par des dizaines de milliers d'utilisateurs.



www.infolabo.com

Téléchargement de l'appli sur

GET IT ON Google Play

Available on the App Store

RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL CILOUEST RELATIF AU PAIEMENT DU LAIT

applicable au 1er janvier 2025

Qualité				
Critère et fréquence d'analyses	Classements (moy. des résultats)		Valeurs indicatives (en €/1000 litres)	Gestion des écarts / mesures complémentaires
Germes 2 analyses/mois en germes/ml	R	Jusqu'à 50 000	Prix de référence	Lorsqu'une moyenne mensuelle supérieure à 50 000 germes/ml de lait est obtenue pour le mois M, elle est comparée aux moyennes des 4 mois précédents. Si les 4 moyennes mensuelles précédentes consécutives sont toutes inférieures ou égales à 50 000 germes/ml (mois M exclu), alors la moyenne mensuelle est reclassée en référence. La moyenne ignorée est conservée dans l'historique.
	A	51 000 à 100 000	- 9,147	
	B	> 100 000	- 24,392	
Cellules Analyse systématique à chaque échantillon en cellules/ml	R	Jusqu'à 250 000	Prix de référence	Lorsqu'une moyenne mensuelle supérieure à 250 000 cellules/ml de lait est obtenue pour le mois M, elle est comparée aux moyennes des 4 mois précédents. Si les 4 moyennes mensuelles précédentes consécutives sont toutes inférieures ou égales à 250 000 cellules/ml (mois M exclu), alors la moyenne mensuelle est reclassée en référence. La moyenne ignorée est conservée dans l'historique.
	A	251 000 à 300 000	- 3,049	
	B	301 000 à 400 000	- 9,147	
	C	> 400 000	- 15,245	
Butyriques Objectif de 2 analyses/mois en spores/litre	R	Jusqu'à 1 000	Prix de référence	Lorsqu'une moyenne mensuelle est supérieure à 1000 spores /litre, elle est comparée aux moyennes des 4 mois précédents. Si les moyennes des 4 mois antérieurs et consécutifs sont toutes inférieures ou égales à 1 000 spores / litre, alors la moyenne mensuelle est reclassée en référence. La moyenne ignorée est conservée dans l'historique.
	A	1 001 à 2 000	- 3,049	
	B	2 001 à 5 000	- 6,098	
	C	> 5 000	- 12,196	
Lipolyse Analyse systématique à chaque échantillon en meq/100 g de MG	R	Jusqu'à 0,89	Prix de référence	Lorsqu'une moyenne mensuelle est supérieure à 0,89 meq/ 100g de MG /litre, elle est comparée aux moyennes des 4 mois précédents. Si les moyennes des 4 mois antérieurs et consécutifs sont toutes inférieures ou égales à 0,89 meq/ 100g de MG /litre, alors la moyenne mensuelle est reclassée en référence. La moyenne ignorée est conservée dans l'historique.
	A	> 0,89	- 3,049	
Résidus d'antibiotiques Analyse systématique à chaque échantillon.	Négatif		Prix de référence	Indemnisation de la moitié de la valeur du lait jeté 1 fois par campagne laitière, dans le respect des règles contractuelles, en prévenant la laiterie avant collecte en cas de doute.
	Positif		Pénalisation égale à 130% du prix de référence pour la livraison du jour.	
Cryoscopie Analyse systématique à chaque échantillon en degrés Celsius (°C)	≤ -0,502 °C		Prix de référence	Pas de pénalité pour les producteurs qui n'ont pas eu de résultat > -0,502°C sur les 4 derniers mois. La règle de rattrapage ne s'applique qu'une seule fois sur le mois M. Le résultat ignoré est conservé dans l'historique. Envoi d'un message d'alerte si le résultat est compris entre -0,511°C et -0,502°C. L'alerte sera envoyée par sms ou mail. A défaut, un courrier sera envoyé au premier résultat mensuel.
	> - 0,502°C		Pénalisation de 76,225 €/ 1000 litres sur la livraison du jour.	

Composition			
Matière grasse (MG) Analyse systématique à chaque échantillon	Paiement par rapport à 38 kg / 1 000 litres.	+/- 2,6 € / kg	Le résultat du jour est comparé aux trois résultats précédents. Si la comparaison montre trois écarts supérieurs aux écarts maximum admissibles (≤ 5 g/L pour MG, ≤ 4 g/L pour MP), le résultat du jour est mis en attente. Il est comparé au résultat suivant, si l'écart est également supérieur à l'écart admissible alors le résultat est annulé. Dans le cas contraire, il est validé. La règle complète figure dans la procédure d'harmonisation des laboratoires
Matière protéique (MP) Analyse systématique à chaque échantillon	Paiement par rapport à 32 kg / 1 000 litres.	+/- 6,6 € / kg	

Prime d'orientation filière	
Contrôle officiel de performances laitières	0,762 € / 1 000 litres
Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage adhérent contrôle officiel de performances	0,762 € / 1 000 litres